

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 juin 2017, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale par intérim et directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Stéphane Longtin.

ORDRE DU JOUR

Présentation et tirages des prix de participation à la Journée de l'environnement du 17 juin 2017. Gagnants : Mme Diane Lemaire, M. Florent Tremblay, Mme Brigitte Tanguay, M. Carl Gauthier et Mme Linda Slade.

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 mai 2017 à 19 h.
- 4. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Adoption du règlement # 117-2017 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues et des équipements à neige et un emprunt au montant de 317 000 \$ pour en défrayer les coûts et autorisant une taxe spéciale.
 - b) Adoption du règlement # 118-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux à réaliser sur les équipements et bâtiment du réseau d'égout municipal et autorisant une taxe spéciale.
 - c) Présentation et approbation des comptes.
 - d) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs en date du 30 avril 2017.
 - e) Dépôt et autorisation de transferts budgétaires – Ville.
 - f) Affectation de surplus accumulé – achat de bacs noirs et bruns MRC.
 - g) Correction de quote-part agglomération – Règlement # AG-025-2009.
 - h) Nomination de Mme Julie Forgues, directrice générale.
 - i) Embauche – Concours d'emploi # 201704-19 - Secrétaire de relève temporaire, Mme Linda Racine et lettre d'entente # 2017-08.
 - j) Emprunt temporaire pour règlement # 112-2017 (Travaux TECQ 2017-2018).
 - k) Emprunt temporaire pour règlement # 115-2017 (Achat 86 – 88, chemin Masson).
 - l) Emprunt temporaire pour règlement # 116-2017 (Conversion luminaires DEL).
 - m) Modification à la résolution # 5860-02-2017 (date erronée).
 - n) Retrait du dossier # 5801-45-1288 de la vente pour non-paiement des taxes 2017.
 - o) Cession du lot # 6 108 845 à Club Auto-Neige Blizzard inc.
 - p) Demande de résolution d'appui Centre de prévention du suicide Le Faubourg – Transfert de ligne de nuit.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Climatisation au 88, chemin Masson – Octroi de contrat d'entretien préventif à Climatisation JFP inc.
 - b) Travaux de réparation et d'entretien à la niveleuse John Deere 772GP 2010.
 - c) Mandat pour firme d'accompagnement en ingénierie – Travaux de conversion des luminaires de rues au DEL.
 - d) Entretien des groupes électrogènes – Octroi de contrat à Drumco Énergie.
 - e) Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et routier 2017 – dépôt.
 - f) Mandat pour appel d'offres – chargeuse-pelleteuse 2017 # TP-201706-16.
- 7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Demande de dérogation mineure # 2017-dm-00024 – Empiètement dans la bande riveraine – 10, rue des Iris.
 - b) Demande de dérogation mineure # 2017-dm-00025 – Superficie d'enseigne de promoteur – chemin de Chertsey, lot 5 229 497.
 - c) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2017-PIIA-00022 – 58, rue de la Montagne-Verte (suite).
- 8. Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Embauche – Concours d'emploi # 201706-20 – Animateur au camp de jour 2017 – M. Olian Solis St-Cyr.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
 - a) Autorisation à Mme Sandra Godbout – Activité de financement Zumba-O-Thon pour La Coupe Espoir, défi fitness – Samedi 1^{er} juillet 2017 au Parc Édouard-Masson.
 - b) Modification à la résolution # 5732-10-2016 – Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou

espaces naturels – Lots rénovés # 5 935 467 et # 5 935 468.

11. Période de questions.

12. Levée de la séance.

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5984-06-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5985-06-2017

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 15 MAI 2017 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 mai 2017 à 19 h soit et est approuvé avec les corrections ou modifications suivantes :

- La résolution # 5976-05-2017 portant sur les contrats et mandats à la programmation de Lac-Masson en Fête doit être modifiée, en corrigeant la date du tableau indiquée au deuxième Attendu « 31 octobre 2016 » pour « 4 mai 2017 ».

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

5986-06-2017

4. a) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 117-2017 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 317 000 \$ POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET AUTORISANT UNE TAXE SPÉCIALE.

ATTENDU que l'objet du présent règlement est de décréter l'acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics et services techniques et procéder à l'emprunt de la somme nécessaire à l'achat de ce nouveau véhicule ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, en date du 30 mai 2017, il y a lieu d'emprunter une somme de 317 000 \$ conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017 par le maire, monsieur Gilles Boucher ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 117-2017 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues et des équipements à neige et un emprunt au montant de 317 000 \$ pour en défrayer les coûts et autorisant une taxe spéciale soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter et l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qu'avis soit donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre le 29 juin 2017 de 9 h à 19 h au bureau du greffe à l'hôtel de ville situé au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

5987-06-2017

4. b) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 118-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 62 000 \$ POUR DES TRAVAUX À RÉALISER SUR LES ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL ET AUTORISANT UNE TAXE SPÉCIALE.

ATTENDU qu'il est requis de procéder à l'amélioration de la télémétrie du réseau d'égout, de procéder à la réfection de la toiture du bâtiment de traitement des eaux usées sis au 40, rue du Galais et de modifier des panneaux électriques des stations de pompage aux fins de branchement d'un groupe électrogène portatif pour en assurer la stabilité et la pérennité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un emprunt pour la somme nécessaire aux divers contrats applicables à ces travaux ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, en date du 8 juin 2017, il y a lieu d'emprunter une somme de 62 000 \$ conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017 par le maire, monsieur Gilles Boucher ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 118-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux à réaliser sur les équipements et bâtiment du réseau d'égout municipal et autorisant une taxe spéciale soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter et l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qu'avis soit donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre le 29 juin 2017 de 9 h à 19 h au bureau du greffe à l'hôtel de ville situé au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

5988-06-2017

4. c) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 285 019.26 \$;

ATTENDU que les chèques # 27 707, # 27 779, # 27 813, # 27 814 et # 27 878 sont inexistants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	au 11 mai au 15 juin 2017	# 27 702 à # 27 804	143 590.25 \$
Déboursés	au 19 juin 2017	# 27 805 à # 27 902	141 429.01 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4. d) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 30 AVRIL 2017.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 avril 2017 pour le premier semestre de 2017 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

5989-06-2017

4. e) DÉPÔT ET AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – VILLE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU le tableau des transferts à être autorisés par le conseil tel que préparé par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, daté du 14 juin 2017 ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2017-013 à # 2017-022 à être déposés au conseil tel que préparés par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

5990-06-2017

4. f) AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ – ACHAT DE BACS NOIRS ET BRUNS MRC.

ATTENDU le dépôt des états financiers 2016 ;

ATTENDU que la quote-part 2016 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'achat de bacs (noirs et bruns) a été surévaluée lors de l'élaboration du budget 2016 ;

ATTENDU que la quote-part 2016 de la MRC corrigée représente une réduction de 84 118 \$ pour l'achat des bacs noirs et bruns et justifie d'autant cette somme au surplus accumulé au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2017 ;

ATTENDU l'affectation d'un montant de 21 045 \$ du surplus accumulé non-affecté au 31 décembre 2016 pour financer la quote-part relative à l'achat des bacs noirs et bruns lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017 ;

ATTENDU que la MRC a financé l'achat des bacs noirs et bruns sur une période de 5 ans ;

ATTENDU l'ajustement à la baisse apporté à la tarification 2017 pour l'achat des bacs noirs et bruns ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter le même ajustement pour la tarification des bacs noirs et bruns pour les années 2018, 2019 et 2020 pour maintenir le taux de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil affecte la somme de 63 073 \$ (84 118 \$ moins 21 045 \$) du surplus accumulé non-affecté de la Ville pour financer l'achat des bacs noirs et bruns.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à affecter cette somme à la tarification des bacs pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

5991-06-2017

4. g) CORRECTION DE QUOTE-PART AGGLOMÉRATION – RÈGLEMENT # AG-025-2009.

ATTENDU le dépôt des états financiers 2016 en avril 2017 ;

ATTENDU la correction de la quote-part de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel pour la ville d'Estérel concernant le financement du règlement # AG-025-2009 (Acquisition de l'unité d'urgence 315 000 \$) au montant de 22 210 \$;

ATTENDU la demande de la ville d'Estérel de rembourser la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sur trois ans (2018, 2019 et 2020) en ajoutant les montants à la quote-part annuelle de l'agglomération présentés comme suit :

Quote-part 2018 : 7 404 \$;
Quote-part 2019 : 7 403 \$;
Quote-part 2020 : 7 403 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à ajouter les corrections proposées au règlement # AG-025-2009 à la facturation annuelle de la quote-part de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et ce pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

5992-06-2017

4. h) NOMINATION DE MME JULIE FORGUES, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

ATTENDU la nomination de madame Julie Forgues, directrice Communications, événements, loisirs et culture au poste de directrice générale par intérim le 9 janvier dernier par la résolution # 5789-01-2017 ;

ATTENDU que Mme Forgues cumule les tâches inhérentes à ces deux titres depuis cette date à la satisfaction des membres du conseil en fonction des besoins de la Ville ;

ATTENDU que le maire a rencontré le conseil municipal le 12 juin dernier pour leur recommander l'embauche de Mme Forgues au poste permanent de directrice générale à titre de salariée cadre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Julie Forgues, actuelle directrice générale par intérim et directrice Communications, événements, loisirs et culture, au poste de directrice générale à compter des présentes.

QUE le traitement salarial de Mme Forgues soit bonifié à 85 000 \$ annuellement.

QUE le maire, monsieur Gilles Boucher, soit autorisé à signer tous documents afférents à cette nomination.

QUE la présente résolution soit jointe à la résolution # 5087-10-2014 qu'elle modifie pour y indiquer que madame Julie Forgues est directrice générale et est l'un des fonctionnaires représentants de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut et aux différents comptes de la Ville aux institutions bancaires ou financières avec lesquelles elle transige.

Le vote est demandé.

4 pour

2 contre (Madame Lisiane Monette et madame Gisèle Dicaire)

La résolution est adoptée à la majorité.

5993-06-2017

4. i) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201704-19 - SECRÉTAIRE DE RELÈVE TEMPORAIRE, MME LINDA RACINE ET LETTRE D'ENTENTE # 2017-08.

ATTENDU la lettre d'entente # 2017-08 telle qu'intervenue entre les parties patronale et syndicale pour l'ajout d'un poste temporaire de secrétaire de relève à la convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201704-19 par affichage du 19 avril 2017 pour le poste temporaire de secrétaire de relève ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche du trésorier, monsieur Sébastien Racette, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la lettre d'entente # 2017-08.

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Linda Racine à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire de relève pour combler les besoins des différents services municipaux à compter du 5 juin 2017 pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours le tout selon les termes de la lettre d'entente précitée et la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141 et # 62-13000-141 ou autres selon le service approprié.

5994-06-2017

4. j) EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENT # 112-2017 (TRAVAUX TECQ 2017-2018).

ATTENDU les dispositions du règlement # 112-2017 décrétant une dépense au montant de 783 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer le coût des travaux d'amélioration de l'usine de production de l'eau potable prévus à la programmation partielle TECQ 2017-2018 et les frais de financement ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les travaux à effectuer au montant global de 783 000 \$ pour les paiements prochains avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 783 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

5995-06-2017

4. k) EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENT # 115-2017 (ACHAT 86 – 88, CHEMIN MASSON).

ATTENDU les dispositions du règlement # 115-2017 décrétant une dépense de 3 223 000 \$ et un emprunt au même montant pour l'acquisition de l'immeuble 86 et 88, chemin Masson (terrain et bâtisses) étant connu comme étant l'hôtel de ville et la maison derrière sur le lot 5 229 303 ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour concrétiser l'achat à intervenir au montant global de 3 223 000 \$ pour les paiements prochains avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 3 223 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

5996-06-2017

4. l) EMPRUNT TEMPORAIRE POUR RÈGLEMENT # 116-2017 (CONVERSION LUMINAIRES DEL).

ATTENDU les dispositions du règlement # 116-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 224 000 \$ pour des travaux de transformation des luminaires de rue pour un éclairage à technologie DEL et l'acquisition des lampes à diode électroluminescente sur le réseau électrique municipal et autorisant une taxe spéciale ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les honoraires professionnels, les travaux et les achats à effectuer au montant global de 224 000 \$ pour les paiements prochains ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 224 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

5997-06-2017

4. m) MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 5860-02-2017 (DATE ERRONÉE).

ATTENDU qu'une erreur cléricale s'est glissée à la résolution # 5860-02-2017 prise le 20 février 2017 ayant pour titre « *Changement de cabinet d'avocats et modification à la résolution # 5798-12-2017 – Mandat pour consultations juridiques* » ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution afin d'y corriger l'année de référence soit 2016 et non 2017 dans le numéro de la résolution soit « 5798-12-2016 » ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil corrige le titre ainsi que le dernier QUE de la résolution # 5860-02-2017 dont le numéro de la résolution en référence soit « 5798-12-2017 » par « 5798-12-2016 ».

5998-06-2017

4. n) RETRAIT DU DOSSIER # 5801-45-1288 DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2017.

ATTENDU la résolution # 5830-01-2017 prise le 16 janvier 2017 par laquelle ce conseil autorisait la transmission de la liste des dossiers pour lesquels des taxes municipales et/ou scolaires antérieures au 1^{er} janvier 2016 étaient dues à la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de la vente pour taxes par la MRC le 21

juin 2017 ;

ATTENDU que le dossier # 5801-45-1288 étant un lopin de terrain sur lequel se trouve une borne sèche (infrastructure municipale) par servitude doit être retiré de cette liste et qu'une résolution du conseil est requise à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut de retirer de la vente à se tenir le 21 juin prochain le dossier immatriculé 5801-45-1288 au nom de Martin Ouimet.

QUE les frais inhérents à ce retrait soient imputés au poste budgétaire # 02-13000-417.

5999-06-2017

4. o) CESSION DU LOT # 6 108 845 À CLUB AUTO-NEIGE BLIZARD INC.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU les résolutions # 5687-09-2016 prise le 19 septembre 2016 et # 5965-05-2017 prise le 15 mai dernier à l'effet d'autoriser la cession d'un terrain au Club Auto-Neige Blizzard inc. à certaines conditions ;

ATTENDU le projet d'acte préparé par Me André Voizard, notaire, en vue de la cession du lot rénové # 6 108 845 du cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne d'une superficie de 4 040,9 mètres carrés situé sur le chemin des Hauteurs à l'intersection de la seconde entrée de la rue des Galais menant aux étangs aérés ;

ATTENDU que ce projet satisfait aux conditions demandées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil cède l'immeuble portant le numéro de cadastre 6 108 845 au requérant le Club Auto-Neige Blizzard aux conditions et obligations incluses au projet de contrat précité à intervenir pour le montant de 1 \$.

QU'advenant le cas où l'acquéreur refusait tout simplement de signer l'acte de vente pour quelque raison que ce soit, la présente deviendra nulle et non avenue.

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents inhérents à l'acte de vente à intervenir.

6000-06-2017

4. p) DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG – TRANSFERT DE LIGNE DE NUIT.

ATTENDU la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux de transférer les appels entrants provenant des Laurentides la nuit au 1 866 APPELLE vers la ligne Info-social (811) de l'Estrie, et ce, à compter du 1^{er} avril 2017 ;

ATTENDU la demande d'appui reçue du Centre de prévention du suicide le Faubourg (CPSF) pour contrer cette décision qui suscite une grande inquiétude quant au maintien de la qualité des services offerts aux personnes les plus vulnérables par rapport au suicide ;

ATTENDU que les personnes qui utilisent ce service et décident de composer le 1 866 APPELLE font le choix de s'adresser à un organisme spécialisé en prévention du suicide et ne s'attendent pas à joindre l'Info-Social qui est appelé à travailler une grande diversité de problématiques ;

ATTENDU que ces personnes sont en détresse, souvent épuisées, à bout de ressources, voire même en état de crise ou en danger et que la stabilité du service de jour comme de nuit est dans leur intérêt ;

ATTENDU le partenariat établi depuis plus de dix (10) ans avec un autre CPS est efficient et comporte des mécanismes de collaboration bien établis, fluides, efficaces, peu coûteux et qui ne présentent aucun problème connu ;

ATTENDU que les deux organismes offrent une réponse humaine immédiate de qualité équivalente, basée sur la même approche, par des intervenants spécialisés en intervention auprès des personnes suicidaires, consacrant 100% de leur temps de travail à la problématique du suicide, supervisés et soutenus de manière régulière et bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'être toujours à la fine pointe des meilleures pratiques ;

ATTENDU que les deux organismes entretiennent des liens avec les différents organismes de la région,

connaissent les façons d'accéder aux mesures d'urgence sur les différentes parties du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE les membres du conseil sont sensibles à l'appel du Centre de prévention du suicide le Faubourg et appuient le statu quo pour la réponse aux appels des Laurentides provenant du 1 866 APPELLE.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6001-06-2017

6. a) CLIMATISATION AU 88, CHEMIN MASSON – OCTROI DE CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF À CLIMATISATION JFP INC.

ATTENDU qu'il est stipulé dans le bail liant la Ville au propriétaire de l'immeuble 88, chemin Masson qu'il appartient au locataire de faire l'entretien des équipements mécaniques (ventilation, ascenseur, etc.) ;

ATTENDU l'offre de service datée du 8 mai 2017 telle que soumise par Climatisation JFP Inc. couvrant un entretien préventif pour la climatisation pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2017 au prix de 7 880 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise le directeur, monsieur Joël Houde, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service d'entretien préventif tel que soumis par Climatisation JFP inc. pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2017, dossier # BÂT-201706-18 pour les montants de 2 550.00 \$ pour 2017-2018, 2 626.00 \$ pour 2018-2019 et 2 704.00 \$ pour 2019-2020 pour les taxes applicables soit un montant global de 7 880.00 \$ plus les taxes applicables (9 060.03 \$ toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-19000-522.

6002-06-2017

6. b) TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN À LA NIVELEUSE JOHN DEERE 772GP 2010.

ATTENDU que des travaux de réparation et d'entretien sont requis à la niveleuse John Deere 772GP 2010 pour le système de lavage, de pivot et de déplacement de la lame selon une estimation obtenue de Nortrax Québec inc. situé à Ste-Agathe-des-Monts au montant de 20 069.02 \$ plus les taxes applicables et pour des travaux d'usinage de pièces selon une estimation de Atelier d'usinage et de soudure Yvon Marinier inc. au montant de 3 650.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise les réparations requises pour un montant estimé de 20 069.02 \$ plus les taxes applicables (23 074.36 \$ toutes taxes incluses) par Nortrax Québec inc. et pour un montant estimé de 3 650.00 \$ plus les taxes applicables (4 196.59 \$ toutes taxes incluses) par Atelier d'usinage et de soudure Yvon Marinier inc.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-32000-526, # 62-3200-526, # 02-33000-526 et # 62-33000-526 suivant les transferts budgétaires autorisés.

6003-06-2017

6. c) MANDAT POUR FIRME D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE – TRAVAUX DE CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL.

ATTENDU l'adoption du règlement # 116-2017 décrétant des travaux de transformation des luminaires de rue pour un éclairage à technologie DEL et son entrée en vigueur le 7 juin dernier ;

ATTENDU l'appel d'offres # TP-201705-17 auprès de firmes d'ingénierie pour l'accompagnement et la préparation des plans et devis et surveillance des travaux du fournisseur éventuel ;

ATTENDU la seule proposition conforme reçue avant 10 heures le 5 juin 2017 de la firme Services Conseils SP Inc (Consulto) au prix de 13 896.25 \$ plus les taxes applicables (15 977.21 \$ toutes taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les personnes présentes et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée, accepte la proposition de Services Conseils SP Inc. et lui attribue le mandat d'accompagnement en ingénierie # TP-201705-17 pour la conversion de l'éclairage de rue au DEL le tout pour un montant forfaitaire de 13 896.25 \$ plus les taxes applicables (15 977.21 \$ toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 116-2017.

6004-06-2017

6. d) ENTRETIEN DES GROUPES ÉLECTROGÈNES – OCTROI DE CONTRAT À DRUMCO ÉNERGIE.

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir les services de fournisseurs spécialisés pour l'entretien préventif des groupes électrogènes de la Ville ;

ATTENDU les propositions reçues de Drumco Énergie suite à l'appel d'offres sur invitation de gré à gré tel qu'il appert au tableau suivant :

Génératrices Kohler (emplacements)	Prix soumis avant taxes
(125) 88, ch. Masson	582.48 \$
(40) 372, ch. D'Estérel	362.65 \$
(80) 20, ch. Guénette	408.97 \$
(100) 241, ch. Masson	522.32 \$
(100) 68, rue des Trembles	374.54 \$
Total	2 250.96 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et attribue à Drumco Énergie le contrat # BÂT-201706-18 au prix de 2 305.62 \$ plus les taxes applicables (2 588.04 \$ toutes taxes incluses) pour l'entretien préventif des cinq (5) groupes électrogènes visés ci-dessus pour l'année 2017.

QUE le directeur, monsieur Joël Houde, soit désigné à titre de représentant pour la Ville dans ce dossier.

QUE ces dépenses soient imputées selon les proportions appropriées respectivement aux postes budgétaires # 02-19000-526, # 02-41300-526, # 02-41200-526, # 02-41310-526 et # 02-41500-526.

6005-06-2017

6. e) PLAN D'INTERVENTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET ROUTIER 2017 – DÉPÔT.

ATTENDU la résolution # 5668-08-2016 prise le 15 août 2016 à l'effet d'attribuer le contrat # TP-201608-29 à la firme d'ingénierie Équipe Laurence Experts-Conseils senc pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures d'aqueduc et d'égout réalisé en 2012 en y ajoutant le réseau routier conformément au nouveau guide préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur depuis 2014 ;

ATTENDU le dépôt du Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et routier 2017 # 48.00.02 révision 2 par la Firme Équipe Laurence reflétant la situation actuelle et les travaux à prioriser ;

ATTENDU les correctifs demandés et la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le Plan d'intervention tel que déposé avec les correctifs demandés, autorise son dépôt officiel au ministère concerné et le paiement des honoraires prévus.

6006-06-2017

6. f) MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – CHARGEUSE-PELLETEUSE 2017 # TP-201706-16.

ATTENDU le plan de remplacement des équipements et véhicules municipaux et le programme d'immobilisation 2017-2018-2019 ;

ATTENDU le devis # TP-201706-16 tel que rédigé en collaboration par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde et la greffière, madame Judith Saint-Louis, pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse Caterpillar 430F2 IT et rachat de la chargeuse-pelleteuse Caterpillar 430E IT 2012 achetée neuve ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse selon le devis # TP-201706-16 soumis au conseil de même que le rachat de la chargeuse-pelleteuse 2012 usagée et conformément aux dispositions de la Loi en pareille matière.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6007-06-2017

7. a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-DM-00024 – EMPIÈTEMENT DANS LA BANDE RIVERAINE – 10, RUE DES IRIS.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2017-dm-00024 telle que soumise pour la propriété sise au 10, rue des Iris à l'effet de permettre de rendre conforme une véranda avec fenêtres et moustiquaires déjà existante érigée dans la bande de protection riveraine à 11,53 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation de la zone Va-7 de la réglementation d'urbanisme, règlement de zonage # 36-2008-Z.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 24 mai 017 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2017-dm-00024 serait entendue le 19 juin 2017 ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assemblée.

ATTENDU le fait que la galerie soit fermée en véranda n'aggrave pas la situation vis-à-vis de la bande de protection riveraine ;

ATTENDU que, dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU que les membres du conseil estiment la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2017-030 du comité consultatif d'urbanisme favorable à la demande telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme que cette demande de dérogation mineure # 2017-dm-00024 est accordée pour permettre la marquise avec moustiquaires tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1895 en date du 18 avril 2017.

QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite à la présente.

6008-06-2017

7. b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-DM-00025 – SUPERFICIE D'ENSEIGNE DE PROMOTEUR – CHEMIN DE CHERTSEY, LOT 5 229 497.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2017-dm-00025 telle que soumise pour la propriété sise sur le lot 5 229 497 à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne en vue de la vente d'un projet immobilier de 29,72 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés prescrits à la réglementation des zones Ra-5 et Ra-6 de la réglementation d'urbanisme, règlement de zonage # 36-2008-Z.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 24 mai 2017 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2017-dm-00025 serait entendue le 19 juin 2017 ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire formulé par l'assistance.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a discuté de ce dossier mais demeure en attente de développement pour certains aspects à vérifier ;

ATTENDU que le conseil veut permettre au comité de bien évaluer ce dossier et doit attendre sa recommandation ;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil reporte sa décision au prochain conseil puisque le dossier sera étudié à nouveau par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa prochaine rencontre.

6009-06-2017

7. c) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2017-PIIA-00022 – 58, RUE DE LA MONTAGNE-VERTE (SUITE).

ATTENDU la résolution # 5972-05-2017 prise le 15 mai 2017 dans le présent dossier ;

ATTENDU que le règlement de zonage 36-2008-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 ;

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2017-PIIA-00022 pour la construction d'une résidence principale située au # 58, rue de la Montagne-Verte ;

ATTENDU sa nouvelle étude par le comité consultatif d'urbanisme suivant des faits et informations récentes ;

ATTENDU la seconde recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-029 favorable à la demande compte tenu des éléments apportés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande # 2017-PIIA-00022 concernant des travaux de construction d'une résidence sise au 58, rue de la Montagne-Verte telle que présentée.

QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

6010-06-2017

8. a) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201706-20 – ANIMATEUR AU CAMP DE JOUR 2017 – M. OLIAN SOLIS ST-CYR.

ATTENDU le concours d'emploi # 201703-07 pour des postes étudiants d'aide-coordonnatrice, de sauveteurs et accompagnateur et d'animateurs du camp de jour paru dans l'édition du 15 février 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, le site Emploi-Québec, Québec municipal, Association québécoise du Loisir municipal (AQLM), le site Internet municipal et le bulletin municipal l'Informateur Massonais et le nouveau concours # 201706-20 tel que publié le 5 juin 2016 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche monsieur Olian Solis St-Cyr, à titre de salarié étudiant au poste d'animateur du camp de jour 2017, selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec Mme Cassandra Carette.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70140-141 et # 02-70190-141.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

6011-06-2017

10. a) AUTORISATION À MME SANDRA GODBOUT – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT ZUMBA-O-THON POUR LA COUPE ESPOIR, DÉFI FITNESS – SAMEDI 1ER JUILLET 2017 AU PARC ÉDOUARD-MASSON.

ATTENDU la demande telle que formulée par madame Sandra Godbout, résidente qui désire participer à la compétition de fitness La Coupe Espoir, pour lui permettre d'occuper le parc Édouard-Masson le samedi 1^{er} juillet de 10 h à 15 h 30 pour l'activité de financement Zumba-O-Thon ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale par intérim et directrice Communications, événements, loisir et culture, madame Julie Forgues ;

ATTENDU que ce conseil entend encourager les activités physiques améliorant la santé et le bien-être des personnes tel qu'énoncé dans sa politique familiale en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à Mme Godbout qu'il accueille sa demande et autorise l'activité Zumba-O-Thon au parc Édouard-Masson au jour et heures précitées et autorise le soutien technique demandé pour cet événement.

6012-06-2017

10. b) MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 5732-10-2016 – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – LOTS RÉNOVÉS # 5 935 467 ET # 5 935 468.

ATTENDU la résolution # 5732-10-2016 du conseil municipal prise le 17 octobre 2016 à l'effet d'exiger une contribution monétaire au montant de 10 218.60 \$ pour l'émission du permis de lotissement en fonction d'une valeur uniformisée de 102 186.00 \$;

ATTENDU la contestation de la valeur uniformisée projetée par le requérant et la confirmation de la révision à la baisse de cette dernière en considération de la présence de zone humide comme suit, soit à 82 296.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # 5732-10-2016 et que la contribution exigible dans ce dossier soit une somme révisée à 8 229.60 \$ pour l'émission du permis.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite à la présente.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

6013-06-2017

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 40, IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire, Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Mots du maire et des responsables de comités.